



COMPTE RENDU D'UN CSA TRONQUÉ

Jeudi 22 juin s'est tenu le premier CSA de l'année au cours duquel **FO Justice** souhaitait échanger, dans un climat apaisé et constructif, avec l'ensemble de l'équipe de Direction composée de : madame DOUCET, présidente du CSA, madame BENHAMOUDA, madame BOUGHERARI, Monsieur MATHON, Monsieur GILLIOT.

Une entrée en matière qui s'est révélée plutôt cocasse avec une cheffe d'établissement affichant un comportement agacé, agité face à des rappels réglementaires, pourtant bien légitimes, formulés par notre OS : **une CE manifestement opposée aux règles de formalisme auxquelles les instances régionales et nationales elles mêmes, mettent un point d'honneur à se conformer.**

N'en déplaise à madame la présidente, la réglementation à vocation à être appliquée et respectée.

FO justice continuera donc de le lui rappeler, autant qu'il le faudra !

ORDRE DU JOUR SOUMIS AU VOTE

► Le Règlement Intérieur (RI) du Comité Social d'Administration et de sa Formation Spécialisée (CSA FS)

Tous les amendements apportés par **FO Justice**, sur la base du RI du CSA AP, ont été suivis à l'exception du nombre de réunions annuel qui se déclinera comme suit : **2** réunions de CSA au lieu de **4** demandées par **FO Justice** et **1** réunion de CSA FS au lieu de **3** demandées par **FO Justice**.

Ce quota nous semble sous évalué compte tenu de la densité des problématiques locales, mais cela ne nous nétonne que partiellement au regard de l'intérêt porté au dialogue social lors de ce premier CSA.

► Les Fiches De Poste (FDP) et les Chartes Des Temps (CDT)

Sont présentées : FDP Secrétaire administratif responsable greffe, FDP adjoint responsable greffe, FDP surveillant greffe, FDP buanderie TV/frigo, FDP Surveillant SSE, FDP surveillant pôle activités, CDT surveillant buanderie TV/Frigo, CDT surveillant pôle activités.

Une fois n'est pas coutume, **FO Justice** a relevé bon nombre d'anomalies et proposé des modifications pour ces documents de travail qui ont manifestement manqué d'application et de rigueur, voire relecture.

Les votes seront toutefois favorables sous réserve des modifications apportées par FO justice.

Les membres du bureau vous renseigneront sur les modifications apportées aux FDP et CDT qui vous concernent.

ORDRE DU JOUR NON SOUMIS AU VOTE

- Plan de lutte contre les violences
- Processus sortant
- Nouvelle modalités MCI
- Point RH

FO justice regrette et dénonce l'absence de documents, ni même de la moindre information, en lien avec ces thématiques qui auraient permis un échange approfondi. La CE nous précise qu'il s'agit d'une simple information sans caractère obligatoire.

Encore une fois, on entrevoit une volonté manifeste de vouloir clôturer cette séance rapidement !

QUESTIONS DIVERSES À LA DEMANDE DE FO JUSTICE

Ensuite arrive le moment consacré aux sujets portés par notre organisation. A ce moment là, l'attitude empressée de la CE annonce que la cadence doit s'accélérer, et seulement quelques points vont être survolés, expédiés alors qu'ils nécessitaient un temps d'échange confortable.

Réaction des plus inattendue de la présidente qui a pris la décision de mettre un terme à la séance laissant sur le carreau bon nombre de sujets qui vous concernent et vous impactent dans votre travail au quotidien :

- Suivi des péconisations et travaux.
- Difficultés liées à l'application de certaines notes de service.
- Recensement des difficultés de fonctionnement sur les différents secteurs de la détention.
- Accompagnement du personnel à l'issue d'une agression physique ou d'un traumatisme psychologique.
- Accompagnement du personnel nouvellement affecté notamment dans la recherche d'un logement.
- Suivi des procédures pénales en cas d'agression.
- Valorisation du personnel.
- Et autres questions libres,...

Dans un souci de transparence et pour pallier à la défaillance de la CE, le bureau local vous livre l'information aussi surprenante qu'incongrue en cette période de grande instabilité liée au sous effectif, aux rappels au service, à la fatigue physique et morale,...

**LA CE A PRIS LA DÉCISION
DE METTRE UN TERME À LA PEP DORMANTE DÈS LE 1 JUILLET 2023
SANS DISCUSSION PRÉALABLE ET SANS POSSIBILITÉ DE REPORT.
OUI VOUS L'AVEZ BIEN COMPRIS ,C'EST DANS MOINS D'UNE SEMAINE !**

Sans aucun doute auriez-vous apprécié d'en être informés par la CE, via la liste de diffusion générale, en lieu et place d'une récente réponse à un communiqué syndical.... ?

Cela aurait montré une volonté de communiquer avec le personnel, gage de respect et de reconnaissance, sur un sujet majeur qui va perturber un fonctionnement existant. De facto, ce poste à la porte devient un poste dit « Mauvais tour ».

L'argumentation présentée par **FO Justice** n'y changera rien. Se cachant derrière des exigences de la MCI, la CE fait fi de la situation actuelle : la fatigue physique et mentale, l'abnégation de ces personnels qui travaillent sur des rythmes de travail effreïnés pour pallier le manque d'effectif.

Malheureusement les désillusions ne s'arrêtent pas à cette annonce.

Les dispositions locales prises lors des précédentes canicules, qui consistaient à distribuer une bouteille d'eau à chacun des personnels ne s'appliqueront plus. La distribution concernera uniquement les personnels n'ayant pas accès à un point d'eau. Autrement dit, **PLUS PERSONNE !** La CE considérant également que les agents promenades devront prendre leurs dispositions en amont pour remplir leur bouteille.

Au Bâtiment B RDC vous continuerez à boire au robinet dans les toilettes, si vous arrivez à y accéder après vous être frayé un chemin dans le local poubelle.

Où est l'empathie pour l'ensemble de ces agents fatigués qui font preuve de dévouement et de professionnalisme au quotidien ? Ou est le simple respect ?

**ET POUR CLORE LE TOUT, « CERISE SUR LE GÂTEAU ».
PRÉPAREZ-VOUS À LA FERMETURE ANNONCÉE D'UN MIRADOR !**

Voilà ! Telles sont les dispositions et le management pour fidéliser les personnels sur la Maison d'Arrêt de Grasse.

